DECISION DE REVOCATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMERO UNIQUE D'IDENTIFICATION : REV-AGS-1751

Points d'attention :

- *A défaut de préciser la date de révocation d'un ou de plusieurs acte(s) de subdélégation, celui/ceux-ci sera/seront réputé(s) révoqué(s) à dater de sa/leur publication au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex » ;*
- *Ne révoquer que lorsqu'(e) un nouvel/de nouveaux acte(s) a/ont été établi(s) par la nouvelle autorité délégataire et que celui/ceux-ci est/sont entré(s) en vigueur ;*
- *Si certains actes à révoquer n'ont pas d'effet externe, utilisez un acte révocatoire séparé : ne seront publiés au Moniteur belge que les actes révocatoires qui référencent des actes déjà publiés au Moniteur belge précédemment.*

La/les décisions de délégation de compétence et de signature suivante(s) est/sont révoquée(s) :

- AD-AGS-1530 (Galillex 02/10/2025 – N°CDA 91077) ;
- AD-AGS-1548 (Galillex 07/10/2025 – N°CDA 91091).

Date et signature de l'autorité révoquant la/les délégation(s) :

1er septembre 2026
L'Administrateur général de l'Administration générale du Sport, Yves POLOME